

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 mars 2018

LISTE FRANÇAISE PARADIS FISCAUX - (N° 585)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 14

présenté par
Mme Lorho

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 3, substituer aux mots :

« largement conforme »

les mots :

« conforme pour l'essentiel ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les pays ayant produit des efforts en matière de coopération fiscale doivent se voir encourager dans leur démarche. La Suisse s'est vue récemment attribuer cette mention pour les efforts qu'elle a effectué dans cette perspective. Il faut favoriser la coopération avec ces pays ; les dénigrer encore davantage encouragerait la récurrence des États coupables.